



# 1 Identification

Le **numéro de compte** est associé à une propriété. Lors d'un changement de propriétaire, la Ville de Montréal n'émet pas de nouveau compte de taxes foncières.

Le **numéro de référence** est nécessaire pour effectuer votre paiement par Internet.

Le **code d'accès** est requis pour consulter le solde de votre compte en ligne sur [montreal.ca](http://montreal.ca).

# 2 Valeur imposable

Pour atténuer les effets de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière 2020-2022, la Ville a adopté différentes mesures, dont l'étalement de la variation des valeurs.

L'étalement consiste à répartir la variation de valeur entre le rôle actuel et le rôle précédent sur trois ans.



### Exemple d'étalement de variation de valeur

Valeur au rôle précédent : 413 000\$ } Variation totale : 62 000\$  
 Valeur au rôle 2020-2021-2022 : 475 000\$ } Variation annuelle : 20 667\$

Valeur imposable en 2020	Valeur imposable en 2021	Valeur imposable en 2022
413 000\$	433 667\$	454 333\$
+ 20 667\$	+ 20 666\$	+ 20 667\$
<b>433 667\$</b>	<b>454 333\$</b>	<b>475 000\$</b>

La valeur imposable ajustée sur laquelle sont calculées vos taxes représente donc la valeur de votre propriété combinée à la mesure d'étalement.

# Votre compte de taxes 2021

Montréal **Compte de taxes municipales 2021**

1	<b>Numéro de compte</b> XXXXXX- XX	<b>Numéro de référence</b> XXXXXXXX- 21 - 01 - 00	<b>Code d'accès</b> XXXXXX	<b>Période d'imposition</b>			<b>Date de facturation</b>		
				Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
			01	01	2021	au	31	12	2021
<b>Débiteur(s) du compte</b> JEAN UNTEL			<b>Emplacement de la propriété</b> 123, RUE DU CROISSANT						
			<b>Arrondissement : ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL</b>						
<input type="checkbox"/> Le présent compte s'adresse à la fois au(x) débiteur(s) identifié(s) ci-dessus et aux autres codébiteurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation foncière.			<b>Valeur(s) imposable(s) au 31 décembre 2019</b> 413 000		<b>Valeur(s) imposable(s) ajustée(s) de 2021</b> 454 333		<b>Valeur(s) imp. inscrite(s) au rôle 2020-2022</b> 475 000		
<b>Désignation cadastrale</b> XXXXXXX									
<b>Catégories d'immeubles</b>									
Résiduelle <input checked="" type="checkbox"/> Im. 6 logements ou plus <input type="checkbox"/>									
Terrains vagues desservis <input type="checkbox"/> Im. non résidentiels <input type="checkbox"/>									
<b>Détail du compte</b> (Consulter l'annexe jointe au compte)			<b>Base d'imposition</b>		<b>Taux</b>		<b>Montant</b>		
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>									
TAXE GÉNÉRALE - TAUX DE BASE			454 333		0,6117 /100\$		2 779,15		
TAXE CONTRIBUTION À L'ARTM			454 333		0,0023 /100\$		10,45		
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU			454 333		0,0998 /100\$		453,42		
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE			454 333		0,0033 /100\$		14,99		
<b>ARRONDISSEMENT</b>									
TAXE RELATIVE AUX SERVICES (RÈGL. XXX XXX)			454 333		0,0436 /100\$		198,09		
TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS			454 333		0,0427 /100\$		194,00		
<b>Date(s) limite(s) versement(s)</b>			1 <sup>er</sup> : 01 06 2021		Montant : 1 825,05		2 <sup>e</sup> : 01 09 2021		Montant : 1 825,05
									<b>Total du compte</b>
									3 650,10

Tout versement fait après la date limite entraîne des frais calculés de jour en jour aux taux mensuels suivants : intérêts = 0,75 % ; pénalité = 0,41 %.  
 Toute contestation d'une inscription au rôle d'évaluation foncière ne vous libère pas de l'obligation d'acquitter ce compte.



# 3 Vos taxes

Votre compte de taxes contient :

- la taxe foncière générale qui finance les dépenses de la Ville;
- une partie de la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- les taxes à des fins spécifiques consacrées au financement de l'eau et de la voirie;
- les taxes imposées par les arrondissements.

Des particularités s'appliquent pour les immeubles non résidentiels incluant les immeubles mixtes. Des renseignements sont disponibles sur [montreal.ca](http://montreal.ca)

# 4 Variation de votre compte de taxes

Pour l'année 2021, le conseil municipal a choisi de geler les charges fiscales sous son contrôle afin de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires.

Toutefois, votre compte de taxes peut augmenter ou diminuer dans des proportions différentes. Par exemple, il peut varier en raison de l'évolution de la valeur foncière de votre propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montréal. Les décisions prises par votre arrondissement peuvent aussi influencer votre compte.

## La Ville dans votre quotidien

Chaque jour, la Ville de Montréal vous accompagne en vous offrant des services de proximité :

- Eau
- Transport en commun
- Déneigement
- Collectes sélectives et de déchets
- Sécurité publique
- Loisirs et culture
- Réseau urbain

Restez informés sur ce qui se passe en Ville :

@mtlville  
 @MTL\_Ville